

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Commune de PONT SUR VANNE

### 4.2.16.2 Document graphique

Sud de la commune au 1/5 000ème

Plan n°4.2.16.2

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil  
Communautaire : le 20/08/2019  
Approuvé par délibération du Conseil  
Communautaire : le 26/05/2021

INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : 4, Passage Jules DIDEROT - 70000  
VESOUL  
Tél : 03 94 75 46 47 - Fax : 03 94 75 31 69  
initia@orange.fr

0 50 100 150 200 250 m

\* Origine cadastrale (C) - IGNIF - Droits de Régal réservés - 2012  
Plan cadastral actualisé en Octobre 2019

#### Légende de la commune concernée :

- Limite de la commune concernée
- - - Limite de zones et de secteur
- Zone urbaine ou à urbaniser, voir plans au 2000

#### ZONES AGRICOLES

- A** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Acor** Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

#### ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Ncor** Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)
- Ncv** Secteur de la zone N soumis à une orientation d'aménagement et de programmation thématique (vallée de la Vanne)
- Nt** Secteur de la zone N présentant des abris troglodytiques

- Emplacements réservés et numéro d'opération
- Liaisons douces à conserver ou à valoriser
- Bâtiment agricole existant
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Espaces boisés classés

#### Captages et périmètres (ARS) :

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché

#### Aqueducs et périmètres :

- Aqueduc
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

#### Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

- Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) : Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées
- Puits / Lavoir / Fontaine
- Eglise / Croix / Monument / Habitats troglodytiques / sculpture
- Cours d'eau, fossé, mare, étang
- Vergers de production (V1)
- Vergers au sein du village (V2)
- Bois, haies, bosquets
- Milieux humides (données DREAL)

#### Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

- Axe de ruissellement

#### Zone inondable (Etude IPSEAU)

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

